

CENTRE DE FORMATION DANSE

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉTUDES

Initié et porté par la ville, le Centre de formation danse (CFD) de Cergy est un établissement communal d'enseignement artistique créé en 2009.

Il est né de la volonté d'offrir à Cergy une formation artistique et pédagogique d'excellence. Les techniques de danses les plus actuelles en classique, contemporain, jazz et hip-hop y sont enseignées.

À travers 3 formations, le CFD propose un parcours complet allant de la pratique amateur à la professionnalisation.

Le CFD Junior : ouvert depuis 2018, il s'adresse aux enfants de 7 à 14 ans.

2 groupes de danse hip-hop et un groupe de break dance sont constitués chaque année afin de suivre un entraînement de 2 heures hebdomadaire intensif menant à des expériences scéniques tout au long de la saison.

La formation pluridisciplinaire : elle permet à des danseurs de plus de 14 ans d'acquérir les bases indispensables en classique, jazz, contemporain, hip-hop, leur permettant soit un accès vers la professionnalisation, soit une bonne maîtrise pour les grands amateurs.

Il s'agit de former les élèves en leur transmettant de véritables compétences dans ces disciplines tout en développant leur sens artistique : technique, musicalité et interprétation.

La formation professionnelle de passeur culturel en danses hip-hop : depuis la rentrée 2018, le CFD a étendu son offre pédagogique en proposant, en partenariat avec ON2H (Organisation nationale du hip-hop), une formation professionnelle sur 2 ans à destination des danseurs professionnels souhaitant acquérir les outils nécessaires à la transmission de leur art. Actuellement sanctionnée par un diplôme d'école, elle vise la certification avec une équivalence BAC +2 (les démarches d'inscription au Répertoire spécifique sont en cours).

L'enseignement de la danse hip-hop s'est développé en France de manière libre, spontanée, et souvent non structurée. Cette formation sur mesure a donc été créée afin de permettre aux stagiaires inscrits de devenir des pédagogues avertis capables de transmettre les différentes techniques de danses hip-hop dans le respect des valeurs de la culture hip-hop.

Le Centre de formation danse est un formidable tremplin pour celles et ceux qui souhaitent épouser une carrière artistique ou pédagogique. Ses relations avec les établissements de formation professionnelle et ses liens privilégiés avec le monde du spectacle ont également permis à de nombreux élèves d'entamer une carrière de danseur au sein de compagnies, dans des comédies musicales, des show tv, ...

Le CFD développe également de nombreux projets et s'implique dans la programmation danse proposée à Visages du Monde ou sur le territoire. Il est également un pôle de ressource pour la diffusion, avec un Jeune ballet créé en 2011, et pour l'éducation artistique et culturelle (temps périscolaires danse).

La vie de l'établissement est encadrée par des règles de fonctionnement accessibles en ligne sur : <https://www.cergy.fr/se-divertir/culture/activites-culturelles/enseignement-artistique/centre-de-formation-danse/>

Le règlement aux études (mis à jour en septembre 2020) définit le contenu et l'organisation de l'enseignement.

Il est réactualisé au besoin chaque année. Les aménagements et modifications ne peuvent s'appliquer pour l'année en cours, sauf cas d'urgence.

Il détaille les points suivants communs aux 3 formations proposées :

- Condition et modalités d'admission des étudiants
- Cours des études
- Évaluations des études – délivrance du certificat
- Assiduité, absences et congés

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	1
1. CFD JUNIOR	4
a. Conditions et modalité d'admission	4
Les prérequis pour l'entrée en formation junior	4
Les détections d'entrée	4
b. Cours des études	4
c. Évaluation des études	4
d. Assiduité /Absences	4
2. FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE	5
a. Conditions et modalités d'admission	5
Préambule	5
Les prérequis pour l'entrée en formation	5
Les auditions d'entrée	5
b. Cours des études	5
La formation	5
Le Jeune ballet	6
c. Évaluation des études – délivrance du certificat	6
Déroulement des évaluations	6
Certificat de fin d'études chorégraphiques pluridisciplinaires	7
Bourse	7
d. Assiduité /Absences	7
3. FORMATION PROFESSIONNELLE PASSEUR CULTUREL EN DANSES HIP-HOP	8
a. Conditions et modalités d'admission	8
Les prérequis pour l'entrée en formation	8
Les auditions d'entrée	8
b. Cours des études	8
c. Évaluation des études – délivrance du diplôme	10
Déroulement des évaluations	10
La procédure d'habilitation du jury	13
d. Rattrapages et recours	16
e. Assiduité- Absences	16

1. CFD JUNIOR

a. Conditions et modalité d'admission

Les prérequis pour l'entrée en formation junior

L'entrée en formation se fait sur détections et est soumise à plusieurs conditions. Les futurs danseurs doivent :

- Être âgés de 7 à 14 ans ;
- Posséder une belle motivation et avoir l'ambition de progresser ;
- Avoir envie de s'investir dans un projet collectif ;
- Fournir un certificat médical attestant de la non-contre-indication à la pratique de la danse.

Les détections d'entrée

Le recrutement pour entrer dans la formation se fait sur détections. Celles-ci se déroulent tous les ans, voire tous les 2 ans, selon les places disponibles.

b. Cours des études

Deux groupes de danse hip-hop mixtes (groupe 1 : 7-10 ans et groupe 2 : 10-14 ans) et un groupe de danse hip-hop fille (groupe 2bis : 10-14 ans) sont constitués chaque année afin de suivre un entraînement hebdomadaire.

- Mardi de 18h à 19h30 : cours d'1h30 à Visages du Monde pour le groupe 2
- Mercredi de 9h30 à 11h : cours d'1h30 à La Lanterne pour le groupe 1
- Samedi de 12h à 13h30 : cours d'1h30 à La Lanterne pour le groupe 2bis
- Samedi : possibilité de répétition et création d'1h30 pour les groupes 2 et 2bis

c. Évaluation des études

Une évaluation est organisée en fin d'année pour chaque groupe. Elle se déroule sous forme de portes ouvertes devant les parents et l'équipe pédagogique du CFD. Un diplôme sera remis en fin de parcours.

d. Assiduité /Absences

Tout élève entrant dans la formation junior se doit d'être ponctuel et assidu.

En cas de retard ou d'absences, les parents doivent prévenir à l'adresse suivante :

Cfd@cergy.fr.

En cas de maladie ou de blessures, un certificat médical doit être envoyé à l'adresse suivante : **Cfd@cergy.fr.**

Si l'élève a des absences non justifiées trop importantes, l'équipe pédagogique sera dans l'obligation de sanctionner : avertissements, entretien, renvoi...

2. FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE

a. Conditions et modalités d'admission

Préambule

La vocation du Centre de formation danse (CFD) est d'enseigner aux participants les techniques de danse les plus actuelles en classique, contemporain, jazz et hip-hop.

À travers ce cursus, le CFD propose d'acquérir les bases indispensables à tout danseur permettant soit un accès vers la professionnalisation, soit une bonne maîtrise pour les grands amateurs.

Il s'agit de former les élèves en leur transmettant une véritable compétence dans ces disciplines tout en développant leur sens artistique : technique, musicalité et interprétation.

Les prérequis pour l'entrée en formation

L'entrée en formation se fait sur audition et est soumise à plusieurs conditions. Les futurs étudiants doivent :

- Être âgé de 14 ans minimum ;
- Posséder un niveau technique général intermédiaire dans au moins une des 4 disciplines enseignées ;
- Avoir le projet de devenir professionnel ou grand amateur ;
- Fournir un certificat médical attestant de la non-contre-indication à la pratique soutenue de la danse.

Les auditions d'entrée

Le recrutement pour entrer dans la formation se fait sur audition. Les futurs candidats remplissent alors un formulaire d'inscription en ligne sur le site de la ville.

Les auditions permettront aux professeurs d'évaluer le niveau et la motivation des participants. Le CFD peut accueillir jusqu'à 35 élèves, toutes disciplines confondues. Les auditions se déroulent sur deux demi-journées comme suit :

- Barre d'échauffement en danse classique ;
- Mémorisations de variations chorégraphiques dans les 3 autres disciplines : contemporain, jazz et hip-hop ;
- Freestyle ;
- Entretien collectif afin que chacun se présente et comportant ces questions :
Pourquoi dances-tu ? Quels sont tes projets en lien avec la danse ? Pourquoi le CFD ?

b. Cursus des études

La formation

La formation se déroule en moyenne sur 3 ans (hors vacances scolaires) et est validée par l'obtention du **Certificat de fin d'études chorégraphiques pluridisciplinaires**. Les cours débutent fin septembre et se terminent fin juin.

La formation comporte 4 disciplines : classique, jazz, contemporain et hip-hop.

Le cursus pédagogique comporte minimum 7h30 de cours par semaine pour chaque élève répartis de la manière suivante :

- 6h d'enseignement choisies parmi le jazz, le contemporain et le hip-hop ;
- 1h30 d'enseignement obligatoire en classique ou barre à terre.

Chaque discipline propose 2 niveaux :

- Niveau 1 « intermédiaires » : pour les élèves ayant déjà pratiqué la danse mais ayant besoin de revoir certaines bases techniques.
- Niveau 2 « avancés » : pour les élèves déjà confirmés souhaitant atteindre un haut niveau amateur ou se diriger vers une carrière chorégraphique (danseur professionnel, professeur...) ou éducative avec une spécialité danse.

Il appartient aux professeurs de juger du niveau de l'élève.

Le cursus pédagogique prévoit également :

- Des cours théoriques ou conférences : dans ce cadre, certaines journées ou soirées en week-end sont organisées autour de thèmes touchant à la danse (histoire, vidéo conférence, débat). Ces rencontres seront ouvertes à toute personne intéressée par le sujet (élèves et professeurs des associations locales, artistes...). La participation des élèves du CFD est obligatoire.
- Des stages ou Masterclass : pendant les vacances scolaires, les cours techniques réguliers n'ont pas lieu. Ces stages sont payants et sont autant ouverts aux élèves du CFD qu'au public. Ces stages ne sont pas obligatoires mais vivement recommandés.
- Des projets chorégraphiques avec des chorégraphes invités. Le choix des participants à ces projets appartient à l'équipe pédagogique.

Le Jeune ballet

Le CFD a aussi créé un « Jeune ballet » qui se veut être une transition entre l'apprentissage et la vie professionnelle.

Une audition a lieu en octobre pour sélectionner les danseurs désirant en faire partie. Elle est ouverte à tous les danseurs CFD et extérieurs ayant un minimum de niveau.

Mêlant travail de création, répétitions et représentations, il permet à ses danseurs d'aiguiser leur technique de danse et leur offre une première expérience en qualité d'artistes interprètes. Il peut participer à différents évènements tels que des concours, des inaugurations, des premières parties...

c. Évaluation des études – délivrance du certificat

Déroulement des évaluations

Au cours de l'année scolaire, des évaluations formatives et sommatives ont lieu :

- Une évaluation formative en janvier devant un jury constitué de l'équipe pédagogique du CFD visant à l'apprenant de voir où se situent ses acquis techniques par rapport aux exigences de réussite de la formation ;
- Une seconde évaluation formative a lieu en avril. Celle-ci portant davantage sur la créativité et l'interprétation, elle se déroule en public dans les conditions d'une performance artistique ;
- Une évaluation sommative a lieu en juin devant un jury constitué de l'équipe pédagogique du CFD ainsi que d'un professeur ou artiste extérieur. Elle permet la délivrance des certificats pour les élèves arrivant en fin de parcours.

Elles permettent de faire à chaque fois un bilan de la progression de chacun. Tous les élèves sont tenus d'y participer.

Un entretien individuel a lieu après la première session d'évaluation.

Pour chacune d'elles, un bulletin comportant les appréciations des professeurs est remis aux élèves.

L'assiduité, le comportement, la motivation et les prestations scéniques réalisées entrent également en ligne de compte dans ce système d'évaluation.

Attention : l'équipe pédagogique peut décider de demander à un élève de repasser les auditions la saison suivante pour ceux qui n'auraient pas tenus leurs engagements en matière d'assiduité ou d'investissement.

Certificat de fin d'études chorégraphiques pluridisciplinaires

Il s'obtient, théoriquement, à la fin des 3 années d'études. Le nombre d'années peut cependant varier en fonction du niveau de départ. Les conditions pour l'obtenir sont les suivantes :

- Réussite du niveau 2 dans au moins trois disciplines ;
- Présence à toutes les sessions d'évaluation ;
- Réalisation d'un solo ou d'une composition chorégraphique groupée (la forme et le contenu de l'exercice peuvent varier suivant la demande des professeurs) ;
- Assiduité rigoureuse ;
- Participation au spectacle de fin d'année et aux diverses scènes proposées ;
- Participation aux conférences et événements proposés par le CFD ;
- Participation à des stages proposés par le CFD.

Bourse

Parmi ces certifiés, chaque année, un « Prix CFD » consacre le meilleur danseur selon l'appréciation donnée par les professeurs et prend en compte le travail de l'année : le sérieux, l'investissement, la motivation ainsi que la réussite de l'évaluation sommative.

À cet élève, le centre offre une « bourse » partielle ou complète d'un montant de 3 000 € destinés à la prise en charge des frais d'inscriptions à une formation diplômante ou professionnelle. Les autres élèves certifiés sont récompensés par le gain de places de spectacles de danse programmés à Visages du Monde.

d. Assiduité /Absences

Tout élève entrant dans la formation se doit d'être ponctuel et assidu.

En cas de retard ou d'absences, l'élève ou les parents doivent prévenir à l'adresse suivante : **cfid@ceryg.fr**

En cas de maladie ou blessures, un certificat médical doit être envoyé à l'adresse suivante : **cfid@ceryg.fr**

Même en cas de blessures, si celle-ci permet le déplacement, la présence au cours est obligatoire.

Si l'élève a des absences non justifiées trop importantes, l'équipe pédagogique sera dans l'obligation de sanctionner : avertissements, entretien, renvoi...

- 3 absences non justifiées = entretien + avertissement
- 3 avertissements = une décision d'un renvoi définitif peut être prise par l'équipe pédagogique

3. FORMATION PROFESSIONNELLE PASSEUR CULTUREL EN DANSES HIP-HOP

Afin d'éviter tout risque de formatage de la culture hip-hop lié à la mise en place d'un diplôme, mais aussi pour ouvrir cette formation à un public parfois en rupture avec le système scolaire classique, l'équipe pédagogie a fait le choix d'opter pour une formation dans laquelle chaque étudiant-stagiaire est d'ores et déjà considéré comme acteur à part entière de la culture hip-hop.

Les stagiaires contribuent ainsi à la réflexion sur les supports et les questions pédagogiques à travers des projets d'écriture individuels et collectifs (qui servent par ailleurs d'évaluation dans différents cours) tels que des rapports de stage et un magazine basé sur un travail de recherche qualitatif sur l'histoire de la danse. Des travaux pratiques sous forme d'œuvres réelles sont également réalisés et valorisés au cours des deux années d'étude.

a. Conditions et modalités d'admission

La formation de passeur culturel en danses hip-hop peut constituer une formation initiale ou continue. Les candidatures sont individuelles.

Les prérequis pour l'entrée en formation

L'entrée en formation se fait sur audition et est soumise à plusieurs conditions. Les futurs étudiants dénommés « stagiaires » doivent :

- Posséder un niveau technique général avancé et spécifique dans au moins une des 5 grandes disciplines hip-hop enseignées ;
- Être âgé de 18 ans minimum avec effet au 31 décembre de l'année de rentrée scolaire concernée ;
- Avoir un projet professionnel en lien avec la pédagogie et/ou le développement de projets culturels ;
- Détenir un niveau de français (compréhension et capacité d'expression initiales de la langue française) suffisant pour suivre les enseignements et échanger par le biais de contributions écrites et orales. Pour les étudiants de nationalité étrangère : justificatif test de langue française niveau B2 si un doute subsiste au sortir de l'audition ;
- Fournir un certificat médical attestant de la non-contre-indication à la pratique soutenue de la danse.

Les auditions d'entrée

Le recrutement pour passer les auditions d'entrée en formation se fait sur dossier. Chaque candidat doit envoyer une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi qu'une courte vidéo en situation de danse. Les professeurs référents de chaque discipline, accompagnés de la responsable du Centre de formation danse et du coordinateur pédagogique, sélectionnent les personnes admises à auditionner en fonction des pièces du dossier. Ils remplissent alors un formulaire de candidature.

Les auditions sont ensuite organisées et constituent un diagnostic visant à évaluer les aptitudes techniques et artistiques des candidats.

Déroulement de l'audition

- Mémorisations de phrases chorégraphiques dans les 5 disciplines locking, popping, break, hip-hop, house ;
- Construction d'une phrase chorégraphique intégrant des éléments de ces disciplines (au moins 2) ;
- Improvisation solo dirigée ;
- Improvisation en groupe/cypher ;
- Entretien individuel comportant ces questions : Pourquoi dances-tu ? Selon toi, qu'est-ce que la pédagogie ? Qu'est ce qui fait un bon pédagogue ? Pourquoi voulez-vous transmettre votre art ?

ANNEXE : pour chaque candidat, un livret d'évaluation est édité.

b. Cours des études

Cette formation professionnelle se déroule sur 2 années répartie en 2 fois 22 semaines. D'une durée de 1 150 heures, elle est sanctionnée par un diplôme d'école en cours d'enregistrement au répertoire spécifique auprès de France compétence. Elle s'organise en promotions de 20 étudiants maximum dénommés stagiaires. L'objectif est de leur garantir l'accès aux compétences requises pour être un bon pédagogue mais doit également susciter chez eux l'envie de développer leur sens artistique, leur culture chorégraphique et leur pratique personnelle artistique tel que le ferait un bon passeur culturel. Le programme de la première année porte principalement sur les apprentissages techniques en danses hip-hop (remise à niveau et perfectionnement) et sur les connaissances théoriques en rapport avec la danse en général et avec la culture hip-hop en particulier. L'accent est également mis sur la création chorégraphique et la formation scénique. Même si les stagiaires sont admis sur base d'une bonne expérience en tant que danseur, dans au moins une des disciplines des danses hip-hop, il s'agit d'approfondir et de faire mûrir leur positionnement en tant qu'artiste. La seconde année est orientée sur la pratique pédagogique, l'acquisition d'outils permettant de transmettre leur art à divers publics, de niveaux différents, sous différentes formes (incluant la gestion de projets culturels). Les questions de santé publique étant un enjeu majeur, les cours d'anatomie, de physiologie et d'AFCMD s'accompagnent d'une sensibilisation menée sur la santé du danseur et les risques liés à sa pratique intensive. Le programme a été conçu et est sans cesse réexaminé et adapté par des formateurs issus du milieu hip-hop et toujours actifs sur le terrain, afin d'épouser au mieux les spécificités et besoins liés aux sensibilités, esthétiques et pratiques hip-hop.

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

Le parcours de formation est organisé en unités d'enseignement (U.E.), chacune constituant un ensemble cohérent de disciplines et de compétences à acquérir : apprentissages techniques et artistiques ; culture chorégraphique et générale ; formation musicale ; connaissances corporelles pratiques et théoriques ; création et interprétation ; pédagogie ; pratiques et savoirs associés ; gestion de projets culturels ; immersion dans le monde professionnel.

c. Évaluation des études – délivrance du diplôme

Déroulement des évaluations

La certification Passeur culturel en danses hip-hop est un diplôme de 1er cycle de l'enseignement supérieur d'un niveau Bac+2. Afin d'anticiper une possible concordance avec d'autres diplômes universitaires nationaux ou internationaux, il s'inscrit dans le dispositif européen d'enseignement supérieur par la mise en œuvre du système européen d'Unités d'Enseignement Capitalisables et Transférables. L'obtention du diplôme emporte l'acquisition de 120 ECTS. Le cursus est divisé en unités d'enseignement (UE) semestrielles, donnant lieu à l'obtention de points de crédits.

L'obtention de ces points repose sur 3 types d'évaluation : contrôle continu, évaluation sommative et évaluation certificative. Les résultats de celles-ci se traduisent, en fin de cursus, pour chaque unité d'enseignement, par une appréciation allant de « maîtrisé » à « non acquis », attribuée par les dirigeants de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique.

Les évaluations relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique, selon des modalités définies pour chaque discipline. Certains travaux évalués sont transversaux et évalués par différents formateurs. L'assiduité et la participation font partie des critères d'évaluation.

Afin de respecter la philosophie inhérente à cette certification visant à être attentif aux formes de résistances pouvant exister vis à vis d'une conduite des apprentissages et des évaluations qui serait trop académique, le système d'évaluation repose sur des appréciations et des couleurs afin que le stagiaire se situe sur une échelle d'acquisition plutôt que sur une échelle de valeur. Cependant, chaque niveau d'acquisition correspond en parallèle soit à une lettre, soit à une note pour faciliter les processus de notation propre à chaque enseignant.

L'UE 1, relative à l'apprentissage technique et artistique, donne lieu, en plus du contrôle continu à 2 types d'évaluations sommatives (Hawks Method et capacités techniques et artistiques lors de la présentation scénique de la pièce chorégraphique montée durant le module « Création artistique »). En première année, la note moyenne à obtenir sur les 2 semestres pour cette UE doit être supérieure ou égale à 12/20 (soit un niveau « presque acquis ») et, il faut avoir obtenu une note minimum de 10/20 à l'évaluation « @Hawks Method » elle-même. Sans cela, le passage en 2^e année n'est pas validé.

Au 4^{ème} semestre, pour l'UE2 et l'UE5, le contrôle continu est complété par une évaluation terminale conformément aux dispositions du référentiel d'activités professionnelles et de certification. Elle compte pour 80 % de la note globale de l'unité d'enseignement concernée.

Les UE ne sont pas compensables entre elles. En revanche, il est précisé que la compensation intra UE s'applique pleinement.

120 crédits sont nécessaires pour obtenir le certificat. L'attribution des crédits se fait chaque semestre sur la base des résultats obtenus. L'appréciation exigée pour valider chaque UE est "en cours d'acquisition", avec une note minimum de 10/20.

Niveaux des acquisitions:		Équivalence notes
A+	Maîtrisé	20-18
A	Acquis	17-15
B	Presque acquis	14-12
C	En cours d'acquisition	11-9
D	Non acquis	8-0
NE	Non évalué	

Contrôle continu

Une appréciation par semestre pour chaque unité d'enseignement comptant à 20% dans l'appréciation finale (ou l'attribution des crédits) prenant en compte :

- L'assiduité et investissement dans chaque cours ;
- La progression au sein des cours techniques ;
- L'évaluation du potentiel artistique, l'utilisation des procédés de création et des outils mis à disposition et la capacité à travailler en groupe dans le cadre de la réalisation d'une pièce chorégraphique riche et cohérente ;
- Les devoirs maison ;
- Des flash tests réalisés par les professeurs ;
- La participation orale.

Évaluations sommatives

À valider au cours des 2 ans :

L'examen d'aptitude technique et artistique :

- 4 sessions d'évaluation Hawks Method (une par semestre) visant à évaluer les danseurs, en situation d'improvisation dirigée et dans un espace-temps défini, sur les acquisitions techniques dans les 5 disciplines hip-hop, le développement des bases, la créativité et la musicalité.
Note minimum : 50/100 (=10/20) pour passer en 2^e année de formation.
Note minimum: 60/100 (=12/20 = presque acquis), indispensable pour valider l'UE 1 au cours des 2 ans et accéder au certificat de fin d'étude.
- 2 évaluations techniques breaking (1^{er} semestre et 2^e semestre) : phrase chorégraphique à restituer.
- 2 évaluations (une par an) portant sur le module « création chorégraphique » : capacité de mémorisation et d'interprétation, capacités techniques, performance artistique lors des représentations scéniques, compréhension et appropriation d'un cadre ou de consignes. Réinvestissement des capacités techniques et créatives au sein des modules de création chorégraphique. Diversité et pertinence des propositions faites dans les phases de création. Capacité à utiliser différents procédés de création.

En 1^{re} année :

Histoire du hip hop (2 sessions) :

- Évaluation des connaissances à l'écrit sur des questions de cours.

Histoire de la danse (1 session) :

- Chaque stagiaire doit collecter des données (en utilisant les outils et méthodes acquises et pratiquées en cours) par rapport à un sujet qui l'intéresse en histoire de la danse et produire un rendu qui sera inséré dans un magazine. Ce rendu sera également présenté à l'oral. Ce travail validera l'UE méthodologie de recherche en danse.

Musique (2 sessions) :

- Une évaluation en janvier portant sur les connaissances théoriques.
- Une évaluation en juin portant sur la réalisation d'une bande son d'une durée de 5 min minimum, comportant au moins 5 morceaux différents, sur un thème imposé.

Anatomie-Physiologie-AFCMD (2 sessions) :

- Questions de cours à l'écrit sur les connaissances théoriques

Examen de l'approche pédagogique (en janvier) :

- Il s'agit de s'approprier l'un des outils propres à la formation, le tableau de suivi de cours, en se projetant à la place du professeur sur la construction d'un cours avec un objectif précis.

Analyse d'œuvre chorégraphique (en avril) :

- Il s'agit de choisir une œuvre chorégraphique (hip-hop ou non), d'en faire l'analyse et de la présenter oralement avec images à l'appui.

En 2^e année :

Gestion de projets culturels (1 session) :

- Pour un projet artistique ou culturel défini en cours, fournir les livrables de dossier / budget / dossier de subvention / et objectifs. Présenter oralement le projet par groupe.

Rapport de stage :

- Les stagiaires/étudiants effectuent un stage d'observation de 7h minimum auprès d'un pédagogue d'une des disciplines hip-hop dans une structure partenaire (Ecole de formation, Association, Conservatoire...). En s'appuyant sur les outils pédagogiques propres à la formation (tableau de suivi et tableau d'observation des cours), ils rédigent un rapport suivant un plan précis. La note attribuée portera sur la structure du dossier et son contenu.

Projet pédagogique :

- Suite à un second stage de 7h minimum, cette fois-ci de mise en situation, toujours dans une structure partenaire et sous la tutelle d'un pédagogue en danses hip-hop expérimenté, le stagiaire rédige un projet pédagogique contenant une présentation de sa personne, de sa vision de l'enseignement et de ses objectifs pédagogiques en tant que futur passeur culturel.

Anatomie/Physiologie/AFCMD (1 session en fin de semestre 3) :

- Questions de cours à l'écrit sur les connaissances théoriques (anatomie, physiologie)

Évaluation certificative finale

Anatomie-physiologie- AFCMD : une question à développer à l'oral dans un temps limité.

Mise en situation cours éveil-initiation (30 min): tirage au sort d'un objectif et d'un niveau (éveil ou initiation).

Mise en situation cours technique (40 min): tirage au sort d'un objectif et d'un niveau. Le candidat choisit en amont de l'examen la technique hip-hop dans laquelle il passe l'examen. Le choix doit être envoyé au responsable de l'organisation des épreuves 3 semaines avant celles-ci.

Entretien individuel (20 min) : Chaque juré donne anonymement une note sur 20 au candidat. Le président du jury établit la moyenne des notes et attribue l'appréciation correspondante au candidat. Un minimum de 12/20 est requis.

L'obtention de la certification résulte de la note obtenue à l'évaluation certificative finale et est conditionnée par l'obtention de toutes les unités d'enseignement qui sont indépendantes les unes des autres.

La procédure d'habilitation du jury

Tous les membres du jury sont désignés par le centre de Formation certificateur qui les choisit et les contacte au moins 2 mois avant l'organisation des épreuves. Le jury se compose comme suit :

- 1 président de jury : un « ancien » pluridisciplinaire hip-hop reconnu pour ses qualités de pédagogue ;
- 1 spécialiste de la discipline choisie par le candidat (hip-hop, lock, break, hip-hop freestyle, house) ;
- 1 spécialiste en AFCMD ;
- 1 directeur de structure culturelle, élu à la culture, directeur de la culture, responsable des actions culturelles, chargé de mission dans à la DRAC ou au ministère de la Culture ;
- 1 pédagogue spécialiste de l'éveil-initiation ;
- 1 pédagogue de la formation connaissant les dossiers des candidats et leur évolution sur les 2 ans pouvant les défendre si besoin / prise en compte du contrôle continu.

Envoi de convocation pour les membres du jury + lettre d'information tarif, prise en charge hébergement/transport.

Les modalités d'information et de convocation du candidat

Des convocations sont envoyées à chaque candidat par mail. Communication aux candidats des résultats par l'un des membres de l'équipe pédagogique du Centre de formation, le lendemain de l'examen. Ensuite, le livret d'évaluation ainsi que le diplôme sont envoyés.

Les modalités de délivrance matérielle de la certification.

Remise en main propre des diplômes ou par courrier recommandé le cas échéant.

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	MODULES	ECTS	ÉVALUATION		
			Contrôle continu	Evaluation sommative	
Semestre 1					
UE 1 Apprentissage technique et artistique	Locking	14	Progression technique et artistique, y compris en improvisation; participation à la vie artistique; tenue d'un carnet de bord	20%	Hawks Method I : examen d'aptitude technique et artistique. Note minimum de validation pour cette évaluation: 10/20 en 1ère année
	popping				
	break				
	hip-hop new style				
Entraînement personnel					
Atelier de création chorégraphique		5	Assiduité et participation	20%	Représentations scéniques
UE 2 Connaissances corporelles pratiques et théoriques	Anatomie/physiologie et analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé	5	Assiduité et participation; devoirs maison; flash tests	20%	Épreuve écrite sur les connaissances théoriques et l'analyse des ressentis
UE 3 Culture chorégraphique et générale	Histoire du hip-hop	3	Assiduité et participation; flash tests; devoirs maison	20%	Épreuve écrite sur les savoirs généraux en histoire de la culture hip-hop
UE 4 Formation musicale	Culture musicale et initiation à la composition	3	Assiduité et participation; devoirs maison	20%	Épreuve écrite janvier portant sur les savoirs généraux en histoire de la musique hip-hop et création de musique électronique
TOTAL SEMESTRE 1					30
Semestre 2					
UE 1 Apprentissage technique et artistique	Locking	12	Progression technique et artistique, y compris en improvisation; participation à la vie artistique; tenue d'un carnet de bord	20%	Hawks Method II : examen d'aptitude technique et artistique. Note minimum de validation pour cette évaluation: 10/20 en 1ère année
	popping				
	break				
	hip-hop new style				
Atelier de création chorégraphique		1	Représentations scéniques	100%	n/a
UE 2 Connaissances corporelles pratiques et théoriques	Anatomie/physiologie et analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé	5	Assiduité et participation; flash tests; devoirs maison	20%	Épreuve écrite sur les connaissances théoriques et l'analyse des ressentis
UE 3 Culture chorégraphique et générale	Histoire du hip-hop	3	Assiduité et participation; flash tests; devoirs maison	20%	Épreuve écrite
	Histoire de la danse et méthodologie de recherche en danse	3	Assiduité et participation; exercices de méthodologie de recherche; devoirs maison	20%	Travail de recherche personnel et contribution à un magazine collectif d'histoire de la danse
	Analyse d'œuvres	1	n/a	0%	Analyse d'une œuvre chorégraphique au choix et présentation à l'oral avec support visuel
UE 4 Formation musicale	Composition musicale (MAO) et connaissance du monde professionnel de la musique en ligne	5	Progression du travail sur la bande-son et l'album	20%	> Création d'une bande-son d'une durée de 5 min minimum, comportant au moins 5 morceaux différents, sur un thème imposé > Création collective d'un album (1 morceau par apprenant)
TOTAL SEMESTRE 2					30
ÉVALUATION					Evaluation certificative finale
					Il faut avoir 12/20 minimum de moyenne à cet UE sur les deux semestres pour passer en 2nd année
					n/a
					Il faut avoir 12/20 minimum de moyenne à cet UE sur les deux semestres pour passer en 2nd année
					n/a

SEMESTRE 3									
UE 1 Apprentissage technique et artistique	Approfondissement de la technique	3	Progression technique et artistique, y compris en improvisation; participation à la vie artistique; tenue d'un carnet de bord	20%	Hawks Method III: examen d'aptitude technique et artistique. Note minimum de validation pour cette évaluation 12/20	80%	n/a		
	Travail de création en résidence	2	n/a	0%	Représentations scéniques	100%			
UE 2 Connaissances corporelles pratiques et théoriques	Anatomie/physiologie et analyse du corps dans le mouvement dansé	4	Assiduité et participation; devoirs maison; flash tests	20%	n/a	80%			
	Santé du danseur	1							
UE 5 Pédagogie	Pédagogies appliquées aux différentes formes et esthétiques des danses hip-hop	5	Assiduité et participation; mises en situation	100%	n/a	0%			
	Eveil initiation	2							
	Notions en sciences de l'éducation	1							
	Rapport danse musique	2							
UE 6 Pratiques et savoirs associés	Cadre réglementaire et connaissance du monde	1	Assiduité et participation; devoirs maison; mises en situation	100%	n/a	0%			
	Connaissance de l'enfant et de l'adolescent	1							
	Initiation aux interventions avec public sensible	1							
UE 7 Gestion de projets culturels	Connaissances théoriques et appliquées	2	Assiduité et participation; devoirs maison	100%	n/a	0%			
	Paysages institutionnels et politiques culturelles	1							
	Elaboration d'un projet artistique ou culturel	2							
UE 8 Immersion dans le monde professionnel	Stage d'observation (7h minimum auprès d'un pédagogue hip-hop dans une structure partenaire)	2	n/a	0%	Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage s'appuyant sur les outils pédagogiques propres à la formation (tableau de suivi et tableau d'observation des cours)	100%			
TOTAL SEMESTRE 3		30							
SEMESTRE 4									
UE 1 Apprentissage technique et artistique	Approfondissement de la technique	3	Progression technique et artistique, y compris en improvisation; participation à la vie artistique; tenue d'un carnet de bord	20%	Hawks Method IV: examen d'aptitude technique et artistique. Note minimum de validation pour cette évaluation 12/20	80%	n/a		
	Travail de création en résidence	2	n/a	0%	Représentations scéniques	100%			
UE 2 Connaissances corporelles pratiques et théoriques	Anatomie/physiologie et analyse du corps dans le mouvement dansé	4	Assiduité et participation; devoirs maison; flash tests	20%	n/a	0%	Question à développer à l'oral (20 min)	80%	
	Santé du danseur	1							
UE 5 Pédagogie	Pédagogies appliquées aux différentes formes et esthétiques des danses hip-hop	5	Assiduité et participation; mises en situation	20%	n/a	0%	> Mise en situation d'un cours technique (40 min): tirage au sort d'un objectif et d'un niveau. Le candidat choisit en amont de l'examen la technique hip-hop dans laquelle il passe l'examen. > Mise en situation d'un cours éveil-initiation (30 min): tirage au sort d'un objectif et d'un niveau (éveil ou initiation). > Entretien individuel de 20 min.	80%	
	Eveil initiation	2							
	Notions en sciences de l'éducation	1							
	Rapport danse musique	2							
UE 6 Pratiques et savoirs associés	Cadre réglementaire, connaissance du monde professionnel	3	Assiduité et participation; devoirs maison; mises en situation	100%	n/a	0%	n/a		
	Connaissance de l'enfant et de l'adolescent								
	Initiation aux interventions avec public sensible								
UE 7 Gestion de projets culturels	Connaissances théoriques et appliquées	2	Assiduité et participation; devoirs maison	20%	Rédaction et présentation orale d'un projet artistique ou culturel (livrables de dossier, budget, dossier de subvention et objectifs)	80%	n/a		
	Paysages institutionnels et politiques culturelles	1							
	Elaboration d'un projet artistique ou culturel	2							
UE 8 Immersion dans le monde professionnel	Stage en immersion de 7h minimum, avec mise en situation, sous la tutelle d'un pédagogue hip-hop expérimenté, dans une structure partenaire	2	Assiduité et professionnalisme	20%	Rédaction d'un projet pédagogique contenant une présentation de sa personne, de sa vision de l'enseignement et de ses objectifs pédagogiques en tant que futur professeur.	80%	n/a		
TOTAL SEMESTRE 4		30							
GRAND TOTAL		120							

d. Rattrapages et recours

- Le processus de rattrapage existe uniquement pour les évaluations sommatives de 1^{re} année devant être validées avant la fin de la 2^e année.
- Rattrapage pour les autres épreuves : néant.
- Description des modalités de traitement des dysfonctionnements :

Le candidat non admis souhaitant contester ou obtenir des explications sur la note reçue peut, le cas échéant, s'adresser au président du jury qui aura en sa possession l'argumentaire réalisé pour chaque candidat.

Les voies de recours : retenter l'examen l'année suivante/possibilité de le faire sans se réinscrire à l'année de formation si et seulement si, le candidat a été assidu durant l'année écoulée et s'il a obtenu à minima un niveau « presque acquis » pour l'ensemble des contrôles continus et évaluations sommatives.

Possibilité de se réinscrire en 2^e année pour la suivre intégralement.

Dispositif VAE :

Pas encore mis en place

e. Assiduité-Absences

Tout élève entrant dans la formation professionnelle se doit d'être ponctuel et assidu.

En cas de retard ou d'absences, le stagiaire doit prévenir à l'adresse suivante :

cfid@cergy.fr

En cas de maladie ou blessures, un certificat médical doit être envoyé à l'adresse suivante :

cfid@cergy.fr

Même en cas de blessures, si celle-ci permet le déplacement, la présence au cours est obligatoire.

Si l'élève a des absences non justifiées trop importantes, l'équipe pédagogique sera dans l'obligation de sanctionner : avertissements, entretien, renvoi...

- 3 absences non justifiées = entretien + avertissement
- 3 avertissements = une décision d'un renvoi définitif peut être prise par l'équipe pédagogique.

